

REUNION du 06 avril 2021

Le Maire de Cognac la Forêt, en exécution de la loi du cinq avril mil huit cent quatre-vingt- quatre mentionne qu'il a convoqué le Conseil Municipal pour le mardi six avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures à la salle polyvalente

Le Maire,

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à huis-clos (confinement et état d'urgence sanitaire – articles II et III de l'art 6 de la loi n°2020-1379) sous la présidence de Mr Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2021

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD
Adjoints au Maire, Mme MOREL, Mr TRICARD, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr
FABRE, Mr RESTOUEIX, , Mme COIFFE, Mme PIEKARCZYK.

Absents excusés : Mme GODART qui a donné pouvoir à Mme THOMAS, Mme FEIFER
qui a donné pouvoir à Mr FABRE, Mr MOREAU qui a donné pouvoir à Mr JAVELAUD.

Secrétaire de séance : Mr RESTOUEIX Jean-Luc

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1^{er} février 2021

005/2021 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE (pose volets roulants/changement des fenêtres et des portes) – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'état des fenêtres et des portes du groupe scolaire y compris le restaurant scolaire est dégradé et ce en raison des intempéries et du vieillissement des installations. De plus le groupe scolaire n'a jamais été doté de volets ce qui est un manquement notamment pour la préservation de l'immeuble (sécurité de l'école et intempéries).

Un projet de pose de volets roulants solaires avec changement des fenêtres et des portes est envisagé pour :

- La maîtrise des dépenses énergétiques
- La sécurité du bâtiment

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet ci-dessus désigné pour un montant de 132 480 € H.T., soit 158 976 € T.T.C.**

- **Demande l'attribution d'une subvention au titre de la DETR – exercice 2021 (dotations d'équipements des territoires ruraux)**
- **Dit qu'une demande de co-financement a été demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne**
- **Dit que la dépense sera inscrite au budget principal 2021**
- **Dit que le coût des travaux sera financé par les fonds propres de la commune et par le biais des subventions demandées**
-

006/2021 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE (pose volets roulants/changement des fenêtres et des portes) – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'état des fenêtres et des portes du groupe scolaire y compris le restaurant scolaire est dégradé et ce en raison des intempéries et du vieillissement des installations. De plus le groupe scolaire n'a jamais été doté de volets ce qui est un manquement notamment pour la préservation de l'immeuble (sécurité de l'école et intempéries).

Un projet de pose de volets roulants solaires avec changement des fenêtres et des portes est envisagé pour :

- La maîtrise des dépenses énergétiques
- La sécurité du bâtiment

Le coût des travaux est estimé à **132 480 € H.T. soit 158 976 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **accepte le projet désigné ci-dessus**
- **sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre de la programmation 2021.**

007/2021 - ETUDE DIAGNOSTIC RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 03.08.2018, la commune devra transférer ses compétences assainissement à la communauté de communes Ouest-Limousin le 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective un état du patrimoine « assainissement » de notre commune doit être effectué avant le transfert officiel par le biais d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet ci-dessus désigné pour un montant de 39 287 € H.T., soit 47 144,40 € T.T.C.**
- **Demande l'attribution d'une subvention au titre de la DETR – exercice 2021 (dotations d'équipements des territoires ruraux)**

- **Dit qu'une demande de co-financement a été demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- **Dit que la dépense sera inscrite au budget principal 2021**
- **Dit que le coût des travaux sera financé par les fonds propres de la commune et par le biais des subventions demandées**

008/2021 - ETUDE DIAGNOSTIC RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 03.08.2018, la commune devra transférer ses compétences assainissement à la communauté de communes Ouest-Limousin le 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective un état du patrimoine « assainissement » de notre commune doit être effectué avant le transfert officiel par le biais d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement.

Le coût de l'étude est estimé à **39 287 € H.T. soit 47 144,40 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **accepte le projet désigné ci-dessus**
- **sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre de la programmation 2021.**

009/2021 - ETUDE DIAGNOSTIC RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 03.08.2018, la commune devra transférer ses compétences assainissement à la communauté de communes Ouest-Limousin le 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective un état du patrimoine « assainissement » de notre commune doit être effectué avant le transfert officiel par le biais d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement.

Le coût de l'étude est estimé à **39 287 € H.T. soit 47 144,40 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **accepte le projet désigné ci-dessus**
- **sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**

010/2021 - ATEC : ADHESION DE LA COMMUNE POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

VU l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette Agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

VU la délibération de l'assemblée générale en date du 21 mai 2012 qui a pour objet de valider les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne et d'approuver le projet de statuts,

VU la délibération du conseil d'administration de l'ATEC en date du 11 février 2021 fixant le barème des cotisations des communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par une telle structure, en matière d'assainissement,

DECIDE :

- D'adhérer à l'Agence pour le volet Eau – assainissement (hors SATESE) ;
- D'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème fixé annuellement par le Conseil d'administration de l'Agence, à savoir pour l'année 2021 de 0,139 € par habitant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'Agence.

011/2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 (budget principal, Assainissement, Lotissement). Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

002/2020 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 -BUDGET PRINCIPAL-LOTISSEMENT-ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal prend connaissance du :

- **BUDGET PRINCIPAL**

PRESENTATION GENERALE		VUE D'ENSEMBLE	
EXECUTION DU BUDGET		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	870 839.78	972 934.86
	Section d'investissement	148 113.53	166 776.40
	Report section fonctionnement 002		100 114.00
	Report d'investissement 001		41 506.00
	TOTAL (réalisations +reports)	1 018 953.31	1 281 331.26
		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	46 020.00	4 680.00
	Total des RAR à reporter en N+1	46 020.00	4 680.00
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement	870 839.78	1 073 048.86
	Section d'investissement	194 133.53	212 962.40
	TOTAL CUMULE	1 064 973.31	1 286 011.26

LOTISSEMENT DES BOIS

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	176 047.51	63 388.00
Section d'investissement	26 381.69	172 904.76

- **ASSAINISSEMENT**

ASSAINISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	49 359.68	83 536.16
	Solde d'exécution		34 176.48
	Section d'investissement	34 145.92	37 529.62
	Solde d'exécution		3 383.70
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report section d'exploitation		
	Report section d'investissement	48 246.00	
	Report section d'investissement 001	- 48 246.00	
	TOTAL	131 751.60	121 065.78
	TOTAL SOLDE D'EXECUTION	- 10 685.82	
RAR A REPORTER	Section d'investissement	/	/
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	49 359.68	83 536.16
	Section d'investissement	82 391.92	37 529.62
	Solde d'exécution d'exploitation	34 176.48	
	Solde d'exécution investissement	- 44 862.30	
	TOTAL CUMULE	131 751.60	121 065.78

Mr MAYNARD Jean ayant présenté les comptes administratifs, demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes administratifs 2020 (budget principal, Assainissement, Lotissement)

013/2021 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 (Budget principal , Budget assainissement)

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	41 506.00	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	100 114.00
DEPENSES DE L'EXERCICE	148 113.53	DEPENSES DE L'EXERCICE	870 839.78
RECETTES DE L'EXERCICE	166 776.40	RECETTES DE L'EXERCICE	972 934.86
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 662.87	RESULTAT DE L'EXERCICE	102 095.08
<u>RESUL. CUMULE DE SECTION</u>	60 168.87	<u>RESUL. CUMULE DE SECTION</u>	202 209.08
(ligne 001)			
RESTES A REALISER DEPENSES	46 020.00	<u>TOTAL A AFFECTER</u>	202 209.08
RESTES A REALISER RECETTES	4 680.00	AFFECTATION OBLIGATOIRE	0.00
TOTAL RAR	- 41 340.00	A L'INVESTIEMENT (art.1068)	
<u>BESOIN DE FINANCEMENT</u>	0 ,00	COMPLEMENT LIBRE	202 209.08
		D'AFFECTATION	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire

Solde d'exécution positif de la section d'investissement

(ligne 001)

60 168

Affectation complémentaire en réserves

(crédit du compte 1068)

110 026

Reste sur excédent de fonctionnement, ligne 002 report à

Nouveau crédeur

92 183

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	- 48 246.00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0.00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0,00	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	
DEPENSES DE L'EXERCICE	34 145.92	DEPENSES DE L'EXERCICE	49 359.68
RECETTES DE L'EXERCICE	37 259.62	RECETTES DE L'EXERCICE	83 536.16
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 383.70	RESULTAT DE L'EXERCICE	34 176.48
<u>RESUL. CUMULE DE SECTION</u>	- 44 862.30	<u>RESUL. CUM. DE SECTION</u>	34 176.48
(ligne 001)		<u>TOTAL A AFFECTER</u>	34 176.48
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE	34 176.48
RESTES A REALISER RECETTES	0.00	A L'INVESTISSEMENT (art.1068)	
TOTAL RAR	0.00	COMPLEMENT LIBRE	0,00
<u>BESOIN DE FINANCEMENT</u>	44 862.30	D'AFFECTATION	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire

Report d'exécution négatif de la section d'investissement **44 863**
(ligne 001)

Affectation complémentaire en réserves **34 176**
(crédit du compte 1068)

Report d'exécution négatif de la section de fonctionnement ---
(ligne 002)

LOTISSEMENT DES BOIS

Considérant les éléments du compte administratif 2020, aucune affectation des résultats n'a lieu.

014/2021 – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE ALLEE DES PEUPLIERS

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement de la voirie allée des Peupliers.

Le coût estimé des travaux est de :

- **6 342,20 € H.T. soit 7 610,64 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte le projet désigné ci-dessus**
- **Décide d'en confier la gestion au Syndicat Vienne Gorre**

015/2021 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – BUDGET 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du montant des subventions qui sera inscrit au budget 2021 à l'article 6574.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2021
ACCA	450
FCCL	1 500
AMICALE PARENTS D'ELEVES COGNAC	500
MAISON FAMILIALE & RURALE DE BEYNAC	45
ASS DU PATRIMOINE	400
LES ANTIROUILLES	350
ASS. TAEKWON-DO	300
USEP LA PERSEVERANCE	5 000
AMICALE POMPIERS LAURENTAIS	300
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	150
JUDO VAL DE GORRE	400
TOTAL	9 395

016/2021 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :

- **Taxe foncière (bâti)** 33,08 % * dont taux départemental 2020 18,96%
- **Taxe foncière (non bâti)** 65,32 %

Pour un produit fiscal attendu de 351 625 €

017/2021 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 / PRINCIPAL - ASSAINISSEMENT-LOTISSEMENT DES BOIS

PRESENTATION GENERALE -VOTE BU BUDGET PRINCIPAL 2021

	DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET	1 016 891.00	924 708.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		92 183.00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 016 891.00	1 016 891.00

	DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES SECTION INVESTISSEMENT
CREDITS D' INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET	332 390.00	272 162.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020	46 020.00	4 680.00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		60 168.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	337 010.00	337 010.00

TOTAL DU BUDGET	1 353 901.00	1 353 901.00
----------------------------	---------------------	---------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Vue d'ensemble :

	DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU BUDGET	110 262.00	110 262.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2019		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	110 262.00	110 262.00

	DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES SECTION INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET	102 879.00	147 742.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	44 863.00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	147 742.00	147 742.00

TOTAL DU BUDGET	258 004.00	258 004.00
------------------------	-------------------	-------------------

PRESENTATION DU BUDGET DU LOTISSEMENT DES BOIS 2021

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	135 122.00	67 561.00

	DEPENSES	RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT	77 256.00	77 256.00

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets présentés ci-dessus.

018/2021 – VENTE DE BIENS COMMUNAUX SITUES AU VIEUX BATIS

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 incorporant des biens sans maître dans le domaine communal au lieudit « Le Vieux Bâti », plusieurs acheteurs potentiels se sont manifestés.

Il s'agit de :

- Mme Solenne BONNEAU et Mr RUCHAUD Cyril domiciliés 3 bis Les Bois du Palais 87 310 Cognac la Forêt, pour les parcelles C 889, C 890, C 891, C 897, C 898, C 920, C 921 , C 929 , C 930, pour la somme de 12 984 ,80 €
- Mr Stéphane GAYOT domicilié aux Garonnies 87 310 Saint-Cyr, pour les parcelles C 909, C 910, C 911, pour la somme de 1 500 €
- Mr Franck ANGER domicilié 6 Route de Lastours 87 230 Bussière-Galant, pour les parcelles C 909, C 910, C 911, C 915, C 916, C 917, C 918, C 919, pour la somme de 17 000 €

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces différentes offres.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de vendre

A Mme Solenne BONNEAU et Mr Cyril RUCHAUD les parcelles suivantes :

- C 889 (8 480 m²)
- C 890 (2 725 m²)
- C 891 (2 261 m²)
- C 897 (3 376 m²)
- C 898 (16 983 m²)
- C 920 (4 220 m²)
- C 921 (2 980 m²)
- C 929 (1 100 m²)
- C 930 (2 230m²)

Pour la somme de 13 000 €

A Mr Franck ANGER les parcelles suivantes :

- C 909 (5 755 m²)
- C 910 (788 m²)
- C 911 (6 080 m²)
- C 915 (2 120 m²)
- C 916 (600 m²)
- C 917 (300 m²)
- C 918 (4 740 m²)
- C 919 (1 921 m²)

Pour la somme de 17 000 €

Monsieur le Maire est chargé de signer toutes les pièces nécessaires aux actes notariés

019/2021 – LOCATION DU LOCAL DU PLAN D'EAU POUR LA SAISON ESTIVALE

(Mr VARENNE Denis, conseiller municipal, concerné par ce dossier, ne prendra part ni au débat ni au vote de cet ordre du jour)

Le Maire donne lecture d'une demande de Mme BONNET Sandrine (1 Fort du Vieux Bâti 87310 Cognac la Forêt) faisant part de son souhait de louer le local situé au plan d'eau pour la saison estivale afin de proposer de la petite restauration et des boissons à emporter en complément de sa nouvelle activité principale de « Bar-Restaurant » 62 rue Jean Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de louer le local du plan d'eau à Mme BONNET Sandrine du 1^{er} juillet au 31 août 2021 pour la somme de 500 € pour les deux mois**
- **Dit que cette location est consentie pour une période de trois ans soit jusqu'en 2023**
- **Dit qu'un dégrèvement de la location sera appliqué en cas de fermeture sanitaire du plan d'eau et ce à compter du 8^{ème} jour consécutif de fermeture**

QUESTIONS DIVERSES

- **Mme JANSEN Michèle et Mr MARTINHO Stanislas** seraient intéressés par l'acquisition du terrain communal situé au lieudit Bellevue section F 859 au prix de 20 000 €. Ils souhaiteraient également savoir si une vente dite « longue » pourrait être envisagée.
Le Conseil Municipal souhaite que ce terrain soit mis en vente au prix de 21 000 € sachant que la vente sera effectuée dans un délai ordinaire. Un courrier leur sera fait en tenant compte de ces nouvelles propositions.
- **Mr et Mme NEUTS** domiciliés à La Villotte souhaiteraient acquérir le chemin de La Villotte (enquête publique déjà effectuée en 2019) dont la surface est de 1586 m² et propose de donner en échange à la commune des parcelles leur appartenant au lieudit Les Monts (en réserve pour l'assainissement du village) section F 445 et 446.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition sachant que les frais notariés seront pris en charge par Mr et Mme NEUTS. Une délibération devra intervenir ultérieurement afin de dresser les actes.
- **Mme THARAUD Michèle, Présidente de l'Association du Patrimoine de Cognac la Forêt,** demande la possibilité d'avoir un autre local pour créer un espace de stockage des expositions, documents, livres et autres archives , la surface actuelle des locaux étant insuffisante.
Aucun bâtiment n'est disponible actuellement mais dès qu'un lieu de stockage est envisageable, l'association en sera informée.

La séance est levée à 22 h 15